

DEPARTEMENT
De Meurthe-et-Moselle

ARRONDISSEMENT
DE BRIEY

Canton
de LONGWY

COMMUNE DE LEXY

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 9 DECEMBRE 2024

NOMBRE

Des conseillers en exercice	25
De présents	21
De votants	23

L'an deux mille vingt quatre, le neuf décembre, le Conseil Municipal de la Commune de LEXY étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M.Gérard ALLIERI, Maire.

Etaients présents : MM.ALLIERI-BASSO-Mme HENRY-M.LENOBLE-Mme FERNANDEZ-AUBERTOT-M.PESCE-Mme LORIN-CRIDEL-MM.TURCHI-SAUVLET-Mmes RIQUET-LIGI-M.CANON-Mmes USELDINGER-PATELLI-THIERRY-BERTRAND-MM.SIBELLA-SULLI-PERREY-COMMITO-Mme GRANDMOUGIN

OBJET
N° 2024-12-6

Frais d'occupation
du Foyer des Personnes Agées

Excusés :

Mme FONDEUR ayant donné pouvoir à M.SULLI
M.ZANCHIN ayant donné pouvoir à M.CANON

Absents : Mme RUETTE-TYDEK-M.LAPUH

Un scrutin a eu lieu, Madame Marie-Pierre GRANDMOUGIN a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le Maire certifie que la liste des délibérations a été affichée à la porte de la Mairie le 11 décembre 2024 et que la convocation du Conseil avait été faite le 26 novembre 2024.

Le Maire,



Sur proposition du Maire,
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

FIXE à partir du 1^{er} Janvier 2025 le montant du remboursement des frais pour l'occupation du Foyer des Personnes Agées comme suit :

*pour une journée pour les particuliers lexéens : 175,00 €

*Activité professionnelle : 95,00 € la demi-journée
190,00 € la journée

FIXE le montant de la caution exigée lors de la réservation comme suit :

*Particuliers et associations : 500,00 €

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Le Maire,



RECU EN PREFECTURE
Le 12/12/2024
Application agréée E-legalite.com